

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

en exercice : 29

Présents et absents représentés : 23 jusqu'à 20h43 dont 6 représentés et 23 à partir de 20h43 dont 5 représentés.

Absents excusés non représentés : 6

L'an deux mille dix-huit,

Le lundi neuf avril à vingt heures,

Le conseil municipal,

légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc LE RUDULIER, Maire.

PRESENTS

M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Françoise GAULIER, M. Jean-François FUSCO, Mme Myriam CHABILAN, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Annick LEON, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Carole SIMACOURBE, Mme Catherine LE DANTEC, Mme Annick SUTY, M. Etienne MOUTON, M. Rémy JOURDAN (à partir de 20h43), M. Stéphane GRASSET, Mme Elisabeth MORELLI, M. John COLLEEMALLAY, M. Thierry HULLOT.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

M. Jean-Paul BERTHELOT a donné pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY.
Mme Jacqueline DESCHAMPS a donné pouvoir à Mme Françoise GAULIER.
M. Rémi JOURDAN a donné pouvoir à Mme Annick SUTY (jusqu'à 20h43).
Mme Lorraine WEISS a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS.
M. Jean-Christophe HILAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane GRASSET.
Mme Corinne LLOPIS a donné pouvoir à Mme Elisabeth MORELLI.

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES

Mme Rina DUPRIET
Mme Christelle RENAUDIN
M. Sébastien DE LARMINAT
M. Grégoire CHAMBON
M. Emmanuel HAMIACHE
Mme Sylvie PLANTIER

ETAT CIVIL

NAISSANCES

09.02.2018 : Samuel Thomas Frédéric CHOYER
13.02.2018 : Graham Camille Maxence LEREVEREND
21.02.2018 : Inès Augusta Elvira BECKER
26.02.2018 : Sacha Simon Claude SAUZEAU
13.03.2018 : Haylee Sarah Marie TRANCHANT
15.03.2018 : Jules MOHR
15.03.2018 : Arty Gabriel Oscar MALLET
21.03.2018 : Inès BELKHICHANE
27.03.2018 : Neil EL RHANNI WEBER

MARIAGES

14.02.2018 : Valéry HIRIGOYEN et Jean-François IEMMOLO
17.03.2018 : Orlane RENAUD et Oussama LAOUFI

DECES

24.01.2018 : Anne Marie Noëlle CHASSEBOEUF épouse BUCHON
21.02.2018 : Marguerite Jeannette Lucie LE GALL épouse LE MEUR
21.02.2018 : Claude Jean FEY
27.02.2018 : Michel Leopold Jean DUPONT
01.03.2018 : François Marie Gaston Moïse FINOT
04.03.2018 : Barbara DIGGLE

SECRETAIRE DE SEANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick LEON

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECISIONS MUNICIPALES

Numéro	Date	Objet
18-17		<i>DM NON FINALISEE.</i>
18-18	07/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société AIR LIQUIDE un contrat relatif à la mise à disposition d'emballages de gaz (oxygène – bouteille M20 et acétylène – bouteille M14), utilisés pour les travaux de plomberie, pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de cinq ans, à compter du 1 ^{er} février 2018, pour un montant de 465€ HT, soit 558€ TTC (pour la période de cinq ans).
18-19	07/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SARL AMTB un contrat relatif à la maintenance des terrasses et gouttières des bâtiments communaux pour la ville de Buc pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de cinq ans, à compter du 1 ^{er} février 2018, pour un montant annuel de 9 346,25€ HT, soit 11 215,50€ TTC.
18-20 à 18-24		<i>DM PRESENTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018</i>
18-25	07/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ABT SECURITE un contrat relatif à la vérification des systèmes de détection et d'intrusion pour la Mairie, le Théâtre des Arcades, le Château, le Tennis couvert, les Centres de Loisirs Louis Blériot et Pré St Jean, pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de cinq ans, à compter du 1 ^{er} février 2018, pour un montant annuel de 4 500€ HT, soit 5 400€ TTC.
18-26	07/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DM ELECTRICITE ET SERVICES un contrat relatif à la maintenance des centrales et alarmes incendies des bâtiments communaux pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de cinq ans, à compter du 1 ^{er} février 2018, pour un montant annuel de 5 547€ HT, soit 6 656,40€ TTC.

Numéro	Date	Objet
18-27	07/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ADN 3D un contrat relatif à la dératization (une intervention par an) et à la désinsectisation (quatre interventions par an) des bâtiments communaux, du cimetière, des berges de 3 bassins de retenues (Bassin de la Guérinière, Bassin du Terrain du Vallon et Bassin de la ZAC du Pré Clos) et des berges de la Bièvre traversant le centre-ville, ainsi que l'ensemble du réseau Eaux Usées (soit 13 km de voirie communale), pour un montant annuel de 1 270€ HT, soit 1 524€ TTC.
18-28	07/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLLECTIVISION un contrat de droit relatif à la location d'un film (assassin's creed) sur support vidéo pour une représentation publique non commerciale au profit de l'espace jeune de la commune pour une durée d'un mois à compter du 10 février 2018, pour un montant de 145,91€ TTC.
18-29	07/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION un contrat de droit relatif à la location d'un film (Là-haut) sur support vidéo pour la représentation publique non commerciale en date du 21 mars 2018 à destination du service jeunesse et accueil de loisirs de la commune de Buc pour une durée d'un jour pour un montant de 221,55€ TTC. DM ANNULEE <i>Pour cause de report de l'activité au 29 septembre 2018.</i>
18-30		NUMEROTATION NON UTILISEE.
18-31	07/02/2018	ANNULE ET REMPLACE LA DM 18-21 <i>Pour cause de passage du montant minimum garantie de 500 € à 700€ du reversement des recettes.</i> Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DOUBLE D PRODUCTIONS un contrat de coréalisation pour le spectacle "Le Petit Prince" dans le cadre des 9èmes Rencontres Théâtrales de Buc 2018. Conditions financières : reversement de 100% des recettes avec un minimum garanti de 700€.
18-32	07/02/2018	Tarification du voyage des seniors en Lorraine du 18 au 25 mars 2018. Tarification par personne sur la base de 30 participants : Tranche A – 570€ ; Tranche B : 427,50€ ; Tranche C : 285€ Tarification par personne sur la base de 40 participants : Tranche A – 540€ ; Tranche B : 405€ ; Tranche C : 270€ (Tranche A : ligne 14 > 1 801€ = plein tarif ; Tranche B : ligne 14 entre 1 001€ et 1 800€ = 75% du plein tarif ; Tranche C : ligne 14 < 1 000€ = 50% du plein tarif) Supplément chambre individuelle pour toutes les tranches : 77€.
18-33	15/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LES TRAILLERS DE PARIS ILE-DE-FRANCE une convention de mise à disposition de l'école primaire du Pré St Jean pour le 17 mars 2018 de 08h00 à 19h00 à titre gracieux dans le cadre de la 11 ^{ème} édition de l'Ecotrail de Paris.

Numéro	Date	Objet
18-34	15/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société VOISINS PARCS ET JARDINS l'avenant n°2 au marché à procédure adaptée n°16-13 – lot 1 – relatif à l'entretien des espaces verts de la commune de Buc - correspondant à l'ajout de l'entretien des espaces verts sur la portion de la RD 938 qui longe les Arcades de Buc et qui fait désormais partie de l'agglomération bucoise et pour l'entretien des espaces verts de la piste cyclable reliant Buc à Toussus-le-Noble, pour un montant de 2 282€ HT, soit 2 738,40€, augmentant le montant global du marché de 5,21% le portant à 83 052,18€ HT soit 99 662,62€ TTC.
18-35	12/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ORAPI HYGIENE un accord-cadre à bons de commande n°17-16 relatif à l'achat de produits et matériels d'entretien pour les services municipaux de la ville de Buc – lot 2 – produits d'entretien à l'attention des services techniques – pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} juillet 2018 renouvelable trois fois sans que cela ne puisse dépasser quatre ans. Montant minimum annuel : 1 000€ HT soit 1 200€ TTC. Montant maximum annuel : 25 000€ HT soit 30 000€ TTC. Passage en commission d'élus le 6 février 2018. ANNULEE ET REMPLACEE PAR LA DM 18-59 <i>Pour modification de la date de début du marché qui passera du 1^{er} juillet 2018 au 19 juin 2018.</i>
18-36	15/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES une convention de partenariat permettant à la commune de rester dans le dispositif « seniors en vacances » pour l'année 2018.
18-37	15/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'agence ENGASSER ET ASSOCIES l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée n°16-17 relatif à la maîtrise d'œuvre complète concernant la création d'un complexe sportif dans le respect du caractère de la zone naturelle du paysage faisant suite à la modification de la mission « structure bois » qui est remplacée par une mission « structure métal » moins coûteuse et qui vient ainsi remplacer le bureau d'études SYLVA CONSEIL par le bureau d'études ASTUCE BETON. Pas de coût supplémentaire pour la maîtrise d'œuvre.
18-38	15/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société IPODEC NORMANDIE le marché public n°17-17 relatif à la démolition du bâtiment communal, ancien CCAS-Services Techniques de la ville de Buc, pour un montant de 27 610€ HT, soit 33 132€ TTC. Passage en commission d'élus le 6 février 2018.

Numéro	Date	Objet
18-39	15/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société B3E le marché public n°18-01 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration des réseaux sur la parcelle du groupe scolaire du Pré St Jean de la ville de Buc pour un montant de 12 500€ HT, soit 15 000€ TTC. Passage en commission d'élus le 6 février 2018.
18-40	12/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ORAPI HYGIENE un accord-cadre à bons de commande n°17-16 relatif à l'achat de produits et matériels d'entretien pour les services municipaux de la ville de Buc – lot 1 – produits d'entretien et matériels d'entretien pour les services municipaux – pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} juillet 2018 renouvelable trois fois sans que cela ne puisse dépasser quatre ans. Montant minimum annuel : 1 000€ HT soit 1 200€ TTC. Montant maximum annuel : 5 000€ HT soit 6 000€ TTC. Passage en commission d'élus le 6 février 2018. ANNULEE ET REMPLACEE PAR LA DM 18-58 <i>Pour modification de la date de début du marché qui passera du 1^{er} juillet 2018 au 19 juin 2018.</i>
18-41	15/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) des Yvelines une convention de partenariat qui fixe les modalités d'organisation des ateliers de bande dessinée qui auront lieu sur le 1 ^{er} semestre 2018 dans le cadre Festival BD 2019. Cette action intervient suite au versement d'une subvention de 10 000€ par le Département des Yvelines au titre de la mise en place d'actions culturelles autour de la BD auprès des publics « empêchés ». La commune a déjà réalisé une première action auprès des enfants hospitalisés et scolarisés au Centre pédiatrique des Côtes des Loges-en-Josas fin 2017 par la mise en place d'ateliers BD ayant mené à la réalisation d'un calendrier BD. La 2 ^{ème} partie de l'action se déroulera au profit des personnes incarcérées dans les 3 établissements pénitentiaires des Yvelines (Bois d'Arcy, Versailles et Poissy) par la mise en place d'ateliers BD.
18-42	23/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société BERGER LEVRAULT quatre contrats comprenant la maintenance, la mise à jour des logiciels et la diffusion des notes techniques pour les logiciels « finances » (MAX, MAX GF, E-PAIE et SALVIA) pour une durée d'un an renouvelable de façon tacite pour une durée ne pouvant excéder trois ans à compter du 1 ^{er} janvier 2018. Montant annuel des prestations : 5 870,17€ HT, soit 7 044,20€ TTC.

Numéro	Date	Objet
18-43	23/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société QUALICONSULT un devis pour la réalisation des différents diagnostics avant-vente dans le cadre de la vente du local communal (anciennement utilisé par La Poste) situé au 127 rue des sources à Buc. Montant de la prestation : 930€ TTC.
18-44	23/02/2018	ANNULE ET REMPLACE LA DM 17-250 <i>Précisions des modalités de reversement de l'intégralité des recettes à l'association en y ajoutant un minimum garanti de 750€.</i> Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LES ENFANTS TERRIBLES un contrat de cession qui fixe les modalités d'accueil du spectacle « Pyjama pour six » du 9 février 2018. Recettes : reversement intégral à l'association avec un minimum garanti de 750€.
18-45	23/02/2018	ANNULE ET REMPLACE LA DM 17-250 <i>Précisions des modalités de reversement de l'intégralité des recettes à l'association en y ajoutant un minimum garanti de 750€.</i> Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LES ENFANTS TERRIBLES un contrat de cession qui fixe les modalités d'accueil du spectacle « Terriblement Molière » du 9 février 2018. Recettes : reversement intégral à l'association avec un minimum garanti de 750€.
18-46		DM NON FINALISEE
18-47	27/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société PLANETSHOWEVENEMENTS un contrat d'animation pour le dîner-spectacle sur le thème « Yéyé années 60 », au profit des seniors, prévu le 4 avril 2018. Montant de la prestation : 1 328,61€ TTC. Prix du dîner-spectacle pour les seniors : Tranche A – 15€ ; Tranche B : 11,25€ ; Tranche C : 7,50€ (Tranche A : ligne 14 > 1 801€ = plein tarif ; Tranche B : ligne 14 entre 1 001€ et 1 800€ = 75% du plein tarif ; Tranche C : ligne 14 < 1 000€ = 50% du plein tarif) Coût de la restauration (sur la base de 100 personnes) : 2 765€ TTC.
18-48	23/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société AUDIT ASSISTANCE SECURITE INCENDIE un contrat de maintenance des extincteurs portatifs, des désenfumages mécaniques et d'un robinet incendie armé pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans à compter du 1 ^{er} mars 2018 pour un montant annuel de 2 560€ HT, soit 3 072€ TTC.

Numéro	Date	Objet
18-49	23/02/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société OTIS un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la Mairie pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans à compter du 1 ^{er} mars 2018 pour un montant annuel de 1 365€ HT, soit 1 638€ TTC.
18-50	12/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ORANGE une convention relative aux remboursements des dépenses engagées par l'opérateur pour la modification des réseaux de télécommunication par l'enfouissement du câble Télécom sur le domaine public et aux travaux de raccordement jusqu'à l'habitation pour une opération située au 1583 rue Louis Blériot. Montant prévisionnel de la prestation : 1 697,80€ TTC
18-51	12/03/2018	Tarification dans le cadre du Bucathlon : vente de fruits frais pour 0,50€/pièce.
18-52	12/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SAINT VINCENT DE PAUL une convention d'occupation précaire et temporaire pour la mise en disposition d'un pavillon situé au 441 rue Louis Blériot au profit d'une famille de réfugiés irakiens pour une durée de 6 mois renouvelable à compter du 15 mars 2018. Montant de la redevance : 350€/mois (hors charges).
18-53	12/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec M. B. et M. B. des conventions d'occupation précaire et temporaire de colocation pour la mise à disposition d'une maison située au 4bis rue des lavandières pour une durée de 6 mois renouvelable à compter du 1 ^{er} avril 2018. Montant de la redevance : 250€/mois/colocataire (charges comprises).
18-54	12/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec M. et Mme L. une convention d'occupation précaire et temporaire pour la mise à disposition d'une maison située au 476 rue Louis Blériot pour une durée de 3 mois renouvelable à compter du 1 ^{er} avril 2018 suite à l'incendie de leur logement et dans l'attente qu'ils puissent être relogés par leur bailleur. Montant de la redevance : 500€/mois (charges comprises).
18-55	15/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLLECTIVISION un contrat de cession de droit relatif à la location d'un film sur support vidéo pour des représentations non commerciales pour une durée d'un mois à compter du 10 mars 2018 dans le cadre de l'animation jeunesse. Montant de la prestation : 145,91€ TTC.
18-56	21/03/2018	Fixation des tarifs relatifs aux jardins communaux : Location d'une parcelle : 120€/an Exceptionnellement en 2018 et 2019, pour les jardiniers bénéficiant d'une parcelle en cours d'année, le tarif sera proratisé en fonction de la durée de location pour la première année.

Numéro	Date	Objet
18-57	21/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LA MARCHE DE LA BIEVRE une convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux de l'école primaire et maternelle du Pré St Jean le 15 avril 2018.
18-58	21/03/2018	ANNULE ET REMPLACE LA DM 18-40 <i>Pour modification de la date de début du marché qui passera du 1^{er} juillet 2018 au 19 juin 2018.</i> Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ORAPI HYGIENE un accord-cadre à bons de commande n°17-16 relatif à l'achat de produits et matériels d'entretien pour les services municipaux de la ville de Buc – lot 1 – produits d'entretien et matériels d'entretien pour les services municipaux – pour une durée d'un an à compter du 19 juin 2018 renouvelable trois fois sans que cela ne puisse dépasser quatre ans. Montant minimum annuel : 1 000€ HT soit 1 200€ TTC. Montant maximum annuel : 5 000€ HT soit 6 000€ TTC. Passage en commission d'élus le 6 février 2018.
18-59	21/03/2018	ANNULE ET REMPLACE LA DM 18-35 <i>Pour modification de la date de début du marché qui passera du 1^{er} juillet 2018 au 19 juin 2018.</i> Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ORAPI HYGIENE un accord-cadre à bons de commande n°17-16 relatif à l'achat de produits et matériels d'entretien pour les services municipaux de la ville de Buc – lot 2 – produits d'entretien à l'attention des services techniques – pour une durée d'un an à compter du 19 juin 2018 renouvelable trois fois sans que cela ne puisse dépasser quatre ans. Montant minimum annuel : 1 000€ HT soit 1 200€ TTC. Montant maximum annuel : 25 000€ HT soit 30 000€ TTC. Passage en commission d'élus le 6 février 2018.
18-60	21/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SEGEX ENERGIES un contrat d'entretien pour la fontaine située sur la place du Cerf-Volant pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans à compter du 1 ^{er} avril 2018 pour un montant annuel de 1 411€ HT, soit 1 693,20€ TTC.
18-61	21/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société AITEC un contrat relatif à la vérification du système de sécurité incendie de la Mairie, du Théâtre des Arcades et du parking de l'Orée du Bois à Buc pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans à compter du 1 ^{er} avril 2018 pour un montant annuel de 2 710€ HT, soit 3 252€ TTC.

Numéro	Date	Objet
18-62	21/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer la proposition d'intervention du service « conseil en assurances » pour une mission dans le cadre de la mise en concurrence de l'assurance dommages-ouvrages de la ville par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne. Rémunération de la mission : 70€ TTC/heure fixée annuellement par le Conseil d'Administration du CIG.
18-63		<i>DM NON FINALISEE</i>
18-64	27/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société 2EDI un devis pour la réalisation des différents diagnostics avant-vente dans le cadre de la mise en vente d'une maison située au 476 rue Louis Blériot. Bien acquis en prévision d'une réserve foncière sur les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et suite à l'abandon de la zone concernée par ce bien. Montant de la prestation : 210€ TTC.
18-65	27/03/2018	Fixation des tarifs municipaux relatifs aux concessions du cimetière : <ul style="list-style-type: none"> - concession de terrain 15 ans : 300€ - concession de terrain 30 ans : 600€ - case columbarium 15 ans : 255€ - case columbarium 30 ans : 510€ - caveau repris par la commune : 450€ par case/un caveau 2 places + vide sanitaire : 1 350€ - taxe inhumation : 8,80€ - taxe exhumation : 21,80 € - caveau provisoire : 21,60€ et 1€ par jour supplémentaire Pas de changement sur les tarifs et ajout du tarif de reprise de caveau par la commune.
18-66	27/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SMACL l'avenant n°4 au marché public n°13-17 – lot 2 : « responsabilité civile » - pour la révision de la cotisation 2017 considérant l'évolution du montant des salaires bruts, servant de base au calcul de la cotisation et entraînant une régularisation de ladite cotisation, pour un montant supplémentaire de 941,12€ HT, soit 1 025,82€ TTC représentant 8,37% d'augmentation et portant la cotisation globale à 12 184,36€ HT, soit 13 280,96€ TTC.
18-67	27/03/2018	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société 3D OUEST un contrat de service pour le logiciel « gestion des salles » comprenant la maintenance, la mise à jour des logiciels et la diffusion des notes techniques pour une durée d'un an reconductible de façon tacite et ne pouvant excéder trois ans à compter du 9 mars 2018 pour un montant annuel de 495€ HT, soit 594€ TTC.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				23	
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2018.

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE BUC ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA COMMUNE DE BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				23	
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE la création d'un Comité Technique Commun compétent pour les agents de la Commune de Buc et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Buc.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL, INSTITUTION DU PARITARISME ET DECISION DE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE COMMUN VILLE DE BUC ET CCAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				23	
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants de personnel titulaires et suppléants, soit 3 chacun,

DECIDE le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la commune en relevant.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL, INSTITUTION DU PARITARISME ET DECISION DE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN VILLE DE BUC ET CCAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	23
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants de personnel titulaires et suppléants, soit 3 chacun,

DECIDE le recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'avis des représentants de la commune en relevant.

FIXATION DE LA REMUNERATION DES MEDECINS DE CRECHE

Rapporteur : Monsieur le Maire

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	23
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE de fixer le taux horaire brut de vacation des médecins intervenant dans les structures de la petite enfance de la commune de Buc à 50€,

DIT que ce nouveau taux horaire s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2018.

FINANCES

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BUC LIES A LA COMPETENCE « LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR ET LES NUISANCES SONORES »

Rapporteur : Monsieur PESSEY

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	23
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE les termes de la convention de remboursement des frais exposés par la commune de Buc liés à la compétence « lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention de remboursement,

PRECISE qu'à l'avenir les mesures supplémentaires sur le bruit ou la qualité de l'air seront engagées directement sur le budget de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et ne donneront lieu à aucun remboursement à la Commune de Buc par convention.

INFORMATIQUE

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES PROPOSEE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				23	
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

PROPOSE d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022, pour les prestations retenues suivantes :

- dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
- télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- dématérialisation de la comptabilité publique,
- dématérialisation des demandes et suivi des autorisations du droit des sols,
- fourniture de certificats de signature électronique,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, coordonnateur du groupement, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement,

PRECISE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

FONCIER

MISE EN VENTE DE GRE A GRE D'UNE MAISON SITUEE AU 476 RUE LOUIS BLEROT A BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				23	
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

AUTORISE le changement d'affectation du bien situé au 476 rue Louis Blériot à Buc, acquis par voie de préemption, suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 12 février 2018, rendu exécutoire le 26 mars 2018,

AUTORISE le Maire à proposer ce bien, en priorité, à l'ancien propriétaire et à l'acquéreur évincé lors de la préemption la vente de ce bien,

AUTORISE le Maire à mettre en vente de gré à gré le bien précité pour un montant 750 000€ (hors frais d'agence) et à mandater une agence immobilière pour mener à bien la recherche d'un acquéreur.

CESSION DES PARCELLES AD 314 ET AD 315 SITUEES RUE PERREYON A BUC AU PROFIT DE LA COPROPRIETE « LES HAUTS DE BUC »

Rapporteur : Monsieur DUTRUC-ROSSET

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				23	
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE de céder à la copropriété « Les Hauts de Buc », représentée par le syndicat des copropriétaires géré par le syndic cabinet FONCIA GENIEZ sis 27 rue du Petit Pont à Maurepas, les parcelles de terrain classé « Espace Boisé Classé » AD 314 d'une superficie de 98 m² et AD 315 d'une superficie de 113 m², situées à La Guérinière à Buc,

DECIDE de fixer le prix de cession à 900€,

AUTORISE le Maire à signer les actes de cession et tous documents y afférents,

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de la commune.

VERSEMENT D'UNE INDEMNITE COMPENSATRICE DE RESILIATION PAR ANTICIPATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DE RESTAURATION RAPIDE SITUES AU NIVEAU DES TERRAINS DE TENNIS COUVERTS DU PARC DES SPORTS « ANDRE DUFRANNE » AU PROFIT DU GERANT DU RESTAURANT « LE MEETING » - SOCIETE COMETE ENTREPRISE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	23
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

AUTORISE le Maire à résilier par anticipation la convention d'occupation des locaux situés au niveau des terrains de tennis couverts du parc des sports « André Dufranne » à la date du 30 avril 2018,

AUTORISE le Maire à verser à la société Comète Entreprise une indemnité de résiliation par anticipation d'un montant de 31 900€ au titre du préjudice,

AUTORISE le Maire à mandater un notaire pour faire réaliser les documents nécessaires à la cessation de cette activité et d'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents,

DIT que la dépense correspondante est prévue au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 février 2018** : 183 personnes

Répartis de la manière suivante : 92 hommes et 91 femmes

Dont 140 indemnisables et 43 non indemnisables

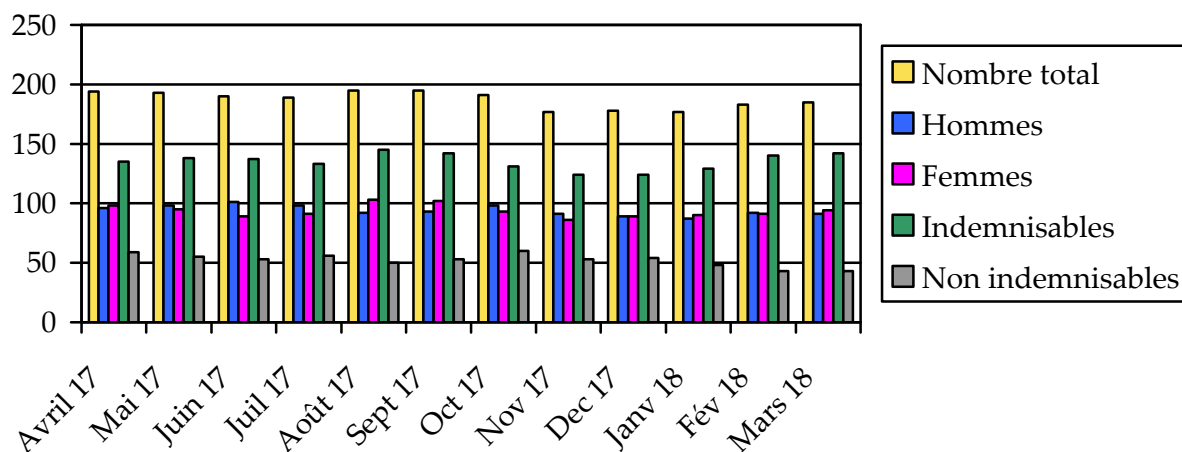
(source : portail emploi du site internet de pôle emploi)

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 mars 2018** : 185 personnes

Répartis de la manière suivante : 91 hommes et 94 femmes

Dont 142 indemnisables et 43 non indemnisables

(source : portail emploi du site internet de pôle emploi)



QUESTIONS DIVERSES

GROUPE NON-INSCRITS

Question n°1 : Cambriolages et Sécurité à Buc

Nous avons eu connaissance d'une certaine recrudescence des actes de cambriolages à Buc ces dernières semaines et sur l'ensemble du territoire Bucois (Haut Buc : Résidence Haut Près, Buc Village : Impasse du Belvédère, semaine dernière).

Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous faire part du nombre précis de cambriolages (effectifs ou tentatives) recensés ces 6 derniers mois (Sept 2017 - Mars 2018) et parallèlement sur ces cas combien d'affaires ont pu être résolues grâce à la vidéo surveillance.

Par rapport à la même période de l'année précédente (Sept 2016 - Mars 2017), pouvez-vous nous communiquer les mêmes informations ?

Réponse :

Ces différentes statistiques vont être demandées au Commissariat de Police et seront transmises à l'ensemble des conseillers municipaux.

Question n°2 : Travaux du LFA

Ces derniers seront visiblement reportés d'un an, au moins, suite aux difficultés de certains sous-traitants et certaines décisions du Département.

La commune de Buc (et surtout le quartier de Buc Château) sera ainsi pénalisé pendant encore plusieurs mois :

- quartier qui restera plus longtemps en travaux, que prévu initialement ;
- indisponibilité d'une partie du parc du Château ;
- difficulté de circulation accrue.

Quels types d'actions de dédommagement la Commune envisage-t-elle envers le département ?

Sinon peut-elle négocier avec ce dernier, une participation accrue à certains projets ?

Réponse :

Lors du dernier Conseil d'Administration du LFA, le Département a confirmé un retard concernant la mise en place des préfabriqués qui doivent accueillir les élèves durant les phases de travaux. De plus, le

Département doit refaire un marché car, dans un premier temps, ils avaient fait le choix d'un marché avec une entreprise générale alors qu'il conviendrait plutôt de faire le choix d'un marché alloti.
L'installation dans les préfabriqués est prévue pour décembre 2018 et la livraison pour septembre 2021.

Question n°3 : Point d'Apport Volontaires (PAV)

Nous avons déjà évoqué ici même cette demande l'année dernière.
Certains P.A.V restent non enterrés à ce jour (exemple : en face du Club Hippique).
Le nécessaire sera-t-il fait prochainement et quand ?

Réponse :

En 2018, il est prévu l'enfouissement d'un PAV au niveau du carrefour du Cerf-Volant en même temps que les travaux de réaménagement de ce dernier.

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (VGP), il est prévu l'enfouissement de 40% du parc de PAV de chaque commune. Pour l'instant, aucune autre prévision d'enfouissement de PAV n'est planifiée par VGP.

GROUPE NOTRE VILLAGE

Question n°1 : Maison médicale : où en sommes-nous ?

Une nouvelle réunion a-t-elle eu lieu avec les praticiens éventuellement intéressés ?
Certains sont-ils maintenant engagés ?

Réponse :

La prochaine réunion du groupe de travail sur la maison médicale aura lieu fin avril 2018 avec l'intervention de la Fédération des pôles et maisons de santé d'Ile-de-France qui exposera les modalités juridiques d'installation de cette dernière. Un échange aura ensuite lieu avec les médecins concernant le montant des loyers.

Question n°2 : Piste cyclable pour rejoindre le centre village depuis le haut Buc

Aujourd'hui il n'y a pas de piste cyclable permettant de passer, de manière sécurisée pour les vélos, du haut Buc vers le centre village, que ce soit le long des arcades ou via la rue Louis Massotte.

Pourrait-on envisager d'étudier un projet en ce sens ?

Réponse :

Il semble difficile de réaliser une piste cyclable rue Louis Massotte et le long des Arcades, cependant, une réflexion sur le sujet pour être menée.

Question n°3 : Pylône utilisé par les opérateurs mobiles rue Louis Massotte

Nous avons compris qu'un permis de construire avait été déposé en vue de surélever le pylône de 9m dans l'épingle à cheveux pour accueillir un nouvel opérateur (Free ?) : pouvez-vous confirmer cette information ?

Dans ce cas :

- Est-ce que cet ajout est nécessaire compte tenu de la très bonne couverture actuelle de Free sur la commune d'après l'ARCEP ? (voir document joint)
- Cette surélévation ne va-t-elle pas représenter une nuisance visuelle ?

Réponse :

Une déclaration préalable de travaux a été déposée par TDF pour le rehaussement du pylône situé rue Louis Massotte en vue de l'installation d'un nouvel opérateur (pour passer de 3 opérateurs à 4).
Cette dernière prévoyait un rehaussement de 4 mètres (de 30 à 34 mètres).
Un avis défavorable a été émis en réponse à cette demande.
Un rendez-vous est programmé avec TDF pour échanger sur ce projet car il est vrai que cela pourrait engendrer une nuisance visuelle.

Question n°4 : Projet de centre multi-accueil de petite enfance

Combien de places de parking sont nécessaires pour le bon fonctionnement de ce futur centre ?
Où seront-elles ?

Réponse :

Il est prévu que les employés de ce multi-accueil stationnent sur le parking de l'égalité qui comprend une vingtaine de places. En ce qui concerne le stationnement des parents, sachant qu'ils n'effectueront que du dépose-minute, il se fera sur le parking du Pré St Jean pour lequel un nouvel aménagement est en cours d'étude afin d'optimiser le nombre de places disponibles.

Question n° 5 : Futur gymnase

Quelle sera l'emprise au sol du bâtiment ?

Réponse :

L'emprise au sol du bâtiment est celle qui est inscrite dans le permis de construire, soit 2 263 m².

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULERA LE
LUNDI 4 JUIN 2018 A 20H00.
IL SE PEUT QU'UN CONSEIL MUNICIPAL SOIT AJOUTE
COURANT MAI 2018 (DATE A DEFINIR).**

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21h20

Fait à Buc, le 11 avril 2018

Le Maire,

Jean-Marc LE RUDULIER

